

SANTEPREPA

Concours de Recrutement des Administrateurs 2ème Grade

Spécialité : Gestion/Management - Audit et contrôle de gestion - Marchés publics

Session du 28 Mars 2021

⚠ Certaines réponses (délais précis, pourcentages, dates de réforme) sont marquées "à vérifier" — à confirmer avec les textes officiels avant utilisation en formation.

Q1

Quels sont les types de loi de finances ?

- a) La loi de finances
- b) La loi de finances de l'année
- c) Les lois de finances rectificatives
- d) La loi de règlement de la loi de finances

Réponse : B, C, D)

La LOF distingue 3 types : loi de finances de l'année, lois de finances rectificatives, loi de règlement.

Q2

Le principe de sincérité :

- a) Est un principe dégagé par la jurisprudence constitutionnelle
- b) Est posé par la loi organique des finances de 2015
- c) Exige l'exactitude dans les prévisions de recettes et dépenses en loi de finances initiale
- d) Se contente d'une évaluation des charges et ressources de l'Etat

Réponse : B, C)

La LOF n°130-13 (2015) consacre le principe de sincérité, exigeant l'exactitude des prévisions budgétaires.

Q3

Les déterminants de la santé ou de la maladie sont des facteurs :

- a) Biologiques
- b) Difficiles à être tous contrôlés par les systèmes de santé
- c) Liés à la politique générale d'un pays
- d) Il en existe d'ordre psychosocial

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Les déterminants de la santé sont multifactoriels : biologiques, politiques, psychosociaux, et dépassent souvent le seul champ d'action des systèmes de santé.

Q4

Un programme ministériel :

- a) Est un ensemble cohérent de projets ou actions relevant d'un même département ministériel
- b) ... relevant de départements interministériels
- c) ... relevant du Gouvernement
- d) ... relevant des collectivités territoriales

Réponse : A)

Selon la LOF, le programme regroupe des actions cohérentes au sein d'un même département ministériel.

Q5

En 2016, le ratio de mortalité maternelle au Maroc est de :

- a) 75,2 pour 100 000 naissances vivantes
- b) 72,6 pour 100 000
- c) 71,2 pour 100 000
- d) 70,6 pour 100 000

Réponse (à vérifier) : B) 72,6

Chiffre issu de l'ENPSF 2016 — à confirmer avec la source officielle exacte utilisée par le jury.

Q6

Un marché public est :

- a) Un cahier de charges de l'appel d'offres
- b) Un contrat de droit privé entre deux parties
- c) Un contrat à titre onéreux entre deux parties
- d) Un contrat écrit entre deux parties

Réponse : C, D)

Le marché public est un contrat écrit et à titre onéreux, relevant du droit public (et non privé).

Q7

Les acheteurs publics assujettis aux textes des marchés publics :

- a) Les administrations de l'Etat
- b) Les collectivités territoriales
- c) Les établissements publics concernés par la loi 69-00
- d) Les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics

Réponse : A)

Le décret n°2-12-349 régit principalement les marchés des administrations de l'Etat ; collectivités et établissements publics relèvent de textes spécifiques propres.

Q8

Les phases de la préparation et de la passation sont régies par :

- a) Le décret du CCAG-T
- b) Le décret du CCAG-EMO
- c) Le décret des marchés publics
- d) Les trois décrets ensemble

Réponse : C)

Le décret des marchés publics (2-12-349) régit la préparation et la passation ; les CCAG régissent l'exécution.

Q9

Quels sont les marchés par type :

- a) Les marchés-reconductibles
- b) Les marchés à prix mixtes
- c) Les marchés allotis
- d) Les marchés de conception-réalisation

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Ces 4 catégories sont bien reconnues par la réglementation marocaine des marchés publics.

Q10

Les objectifs de l'économie de santé sont :

- a) Réduire les dépenses en santé et assurer l'efficacité du système
- b) Contrôler les agents économiques
- c) Optimiser l'utilisation des ressources
- d) Proposer des solutions aux problèmes de financement de la santé

Réponse : A, C, D)

L'économie de la santé vise l'efficacité, l'optimisation des ressources et le financement ; « contrôler les agents économiques » n'en est pas un objectif propre.

Q11

Le dossier d'appel d'offres ou de consultation doit être validé par les membres de la commission :

- a) Au moins 7 jours avant la publicité de l'avis
- b) Au moins 8 jours avant
- c) Au moins 10 jours avant
- d) Au moins 15 jours avant

Réponse (à vérifier) : A) 7 jours

Délai réglementaire précis — à confirmer avec le décret des marchés publics en vigueur.

Q12

L'avis d'appel d'offres doit être publié dans :

- a) Un seul journal
- b) Deux journaux
- c) Le portail des marchés publics
- d) Le portail du ministère chargé des finances

Réponse : B, C)

L'avis doit paraître dans au moins deux journaux et être publié sur le portail des marchés publics.

Q13

Les lettres circulaires des appels d'offres restreints doivent être adressées à :

- a) Une seule société
- b) Au moins deux sociétés
- c) Trois sociétés
- d) Au moins trois sociétés

Réponse : D)

L'appel d'offres restreint impose la consultation d'au moins trois candidats.

Q14

Selon le décret des marchés publics, la préférence en faveur de l'entreprise nationale est :

- a) Au moins 10%
- b) Entre 10-20%
- c) Au plus 15%
- d) Au moins 15%

Réponse : C) Au plus 15%

La marge de préférence nationale est plafonnée à 15% conformément au décret des marchés publics.

Q15

Le contrôle exercé par les instances de la Trésorerie/Contrôleur financier sur les propositions d'engagement des dépenses donne lieu à :

- a) Visa de la proposition d'engagement
- b) Visa avec observations
- c) Rejet de visa
- d) Visa de l'exécution

Réponse : A, B, C)

Le contrôle des engagements de dépense aboutit à un visa, un visa avec observations ou un rejet.

Q16

Le RAMED se fonde sur :

- a) Le principe d'assurance sociale au profit de personnes ayant une activité lucrative
- b) Le principe d'assistance sociale au profit des démunis
- c) Seul le financement par l'Etat et les cotisations des bénéficiaires
- d) Le principe de solidarité nationale

Réponse : B, D)

Le RAMED est un régime d'assistance (non contributif) fondé sur la solidarité nationale au profit des populations démunies.

Q17

La résiliation est prononcée par :

- a) Le titulaire du marché
- b) Le maître d'ouvrage
- c) L'autorité compétente
- d) Conjointement par les trois

Réponse : C)

La résiliation d'un marché est prononcée par l'autorité compétente, conformément au CCAG.

Q18

Les phases de la dépense s'organisent de la façon suivante :

- a) Mandatement, engagement, liquidation, paiement
- b) Engagement, mandatement, liquidation, paiement
- c) Engagement, liquidation, mandatement, paiement
- d) Engagement, paiement, liquidation, mandatement

Réponse : C)

Cycle classique de la dépense publique : engagement → liquidation → mandatement/ordonnancement → paiement.

Q19

L'annulation d'un marché est prononcée :

- a) Lorsque les données économiques/techniques des prestations ont été modifiées
- b) Lorsque des circonstances exceptionnelles empêchent l'exécution
- c) Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués
- d) Lorsque le maître d'ouvrage modifie les prestations en cours d'exécution

Réponse : A, B, C)

Ce sont des motifs reconnus d'annulation ; D décrit un avenant en cours d'exécution, non une annulation.

Q20

Le contentieux sur le retard de l'exécution d'un marché public entre le maître d'ouvrage et le titulaire :

- a) Peut être résolu par le maître d'ouvrage
- b) Peut être résolu par l'autorité compétente
- c) Peut être résolu à l'amiable
- d) Ne peut être résolu, les textes ne le permettant pas

Réponse : A, B, C)

Les textes prévoient plusieurs voies de résolution du contentieux, y compris le règlement amiable — D est faux.

Q21

L'allégement du contrôle modulé des dépenses de l'Etat a commencé :

- a) Début 2008
- b) Début 2010
- c) Début 2012
- d) Début 2015

Réponse (à vérifier) : B) 2010

Date de réforme précise — à confirmer avec les circulaires de la TGR.

Q22

La dématérialisation du contrôle modulé des dépenses concerne :

- a) Les délégations de crédits
- b) Les réductions de crédits délégués
- c) Les virements de crédits
- d) Les demandes d'autorisation de paiement

Réponse (à vérifier) : A, C, D)

Processus dématérialisés dans le cadre du CMD — périmètre exact à confirmer avec la TGR.

Q23

Les virements de crédits entre chapitres peuvent être établis :

- a) Par décret
- b) Par arrêtés
- c) Par circulaire
- d) Sont interdits

Réponse : A)

Les virements de crédits entre chapitres nécessitent un décret, contrairement aux virements internes à un chapitre.

Q24

Le régisseur peut assurer simultanément :

- a) La fonction d'Ordonnateur
- b) La fonction d'Intendant
- c) La fonction du Chef de service de la comptabilité
- d) La fonction de régisseur est incompatible avec toute autre fonction

Réponse : D)

Principe de séparation ordonnateur/comptable : la fonction de régisseur est incompatible avec toute autre fonction financière.

Q25

Parmi les auteurs suivants, lequel (lesquels) fait (font) partie de l'école des relations humaines ?

- a) FAYOL
- b) MASLOW
- c) HERZBERG
- d) MAYO

Réponse : B, C, D)

Mayo (études Hawthorne), Maslow (hiérarchie des besoins) et Herzberg (théorie bifactorielle) appartiennent à l'école des relations humaines ; Fayol relève de l'école classique/administrative.

Q26

Le système de santé marocain se compose de :

- a) Secteur public et privé
- b) Secteur public, secteur privé à but non lucratif et secteur privé à but lucratif
- c) Secteur public, secteur privé et secteur traditionnel
- d) Installations de santé et établissements médico-sociaux

Réponse : B)

Formulation la plus précise et complète des 3 secteurs officiellement reconnus.

Q27

Que préconise TAYLOR à travers l'OST (Organisation Scientifique du Travail) ?

- a) Décomposition des tâches
- b) Chronométrage des temps d'exécution
- c) Spécialisation des individus
- d) Rémunération au rendement

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Ces 4 éléments constituent le cœur de l'Organisation Scientifique du Travail de Taylor.

Q28

Parmi les propositions choisir les fonctions de l'hôpital :

- a) Le développement professionnel
- b) Gestion des productions
- c) L'appui au réseau de soins de santé primaires
- d) Le soin et le diagnostic

Réponse : A, C, D)

La formation, l'appui au réseau de SSP et le soin/diagnostic sont des fonctions hospitalières reconnues ; « gestion des productions » ne correspond pas au contexte hospitalier.

Q29

Quels sont les secteurs économiques selon FOURASTIE ?

- a) Secteur secondaire
- b) Secteur primaire
- c) Secteur artisanal
- d) Secteur tertiaire

Réponse : A, B, D)

Jean Fourastié distingue 3 secteurs : primaire, secondaire, tertiaire (le « secteur artisanal » n'en fait pas partie).

Q30

Selon leur forme juridique, comment peuvent être classées les entreprises ?

- a) Sociétés de personnes
- b) Sociétés de capitaux
- c) Sociétés mixtes
- d) Sociétés coopératives

Réponse : A, B)

La distinction classique de droit des sociétés oppose sociétés de personnes et sociétés de capitaux.

Q31

Comment caractériser la notion de décision dans l'entreprise ?

- a) Décider c'est ne pas agir
- b) Décider c'est exprimer des choix de gestion de l'organisation
- c) Décider c'est peu coûteux
- d) Décider passe par un processus complexe et hiérarchisé

Réponse : B, D)

Décider, c'est exprimer des choix de gestion à travers un processus souvent complexe et hiérarchisé — décider EST agir, et n'est généralement pas « peu coûteux ».

Q32

Que permet la décentralisation du pouvoir de décision ?

- a) Meilleure implication du personnel
- b) Meilleure efficacité des décisions
- c) Plus grand contrôle des décisions
- d) Circulation plus lente de l'information

Réponse : A, B)

La décentralisation améliore l'implication et l'efficacité ; elle réduit (et non augmente) le contrôle central et accélère la circulation de l'information.

Q33

D'après le modèle IMC de SIMON, lesquelles sont des phases du processus de décision ?

- a) Phase d'Intelligence du problème
- b) Phase d'Intellectualisation du problème
- c) Phase de Modélisation du problème
- d) Phase de Mise en œuvre des solutions

Réponse : A, C, D)

Le modèle IMC de Simon comprend Intelligence, Modélisation (Conception) et Choix ; la mise en œuvre est souvent ajoutée en 4ème phase. « Intellectualisation » n'est pas un terme du modèle.

Q34

Qu'est-ce que la mercatique ?

- a) Actions visant à prévoir, stimuler ou renouveler les besoins des consommateurs
- b) Actions visant à réaliser l'adaptation de l'appareil productif et commercial aux besoins constatés
- c) Actions visant à améliorer l'innovation des produits
- d) Actions visant à motiver les commerciaux

Réponse : A, B)

Définition classique de la mercatique : anticiper/stimuler les besoins et adapter l'appareil productif et commercial à ces besoins.

Q35

Comment caractériser le marché potentiel ou futur ?

- a) Composé des agents d'influence
- b) Composé des non consommateurs absolus
- c) Composé des clients de la concurrence
- d) Composé des personnes ne consommant pas actuellement un produit mais pouvant en consommer ultérieurement

Réponse : C, D)

Le marché potentiel inclut les clients de la concurrence et les non-consommateurs relatifs susceptibles de devenir clients.

Q36

Qu'est-ce que la marque ?

- a) L'aspect extérieur d'un produit
- b) Le design en anglais
- c) Le packaging en anglais
- d) Un signe distinctif qui sert à différencier des produits similaires

Réponse : D)

Définition juridique/marketing classique de la marque : signe distinctif de différenciation.

Q37

Quelles sont les différentes phases de la vie d'un produit ?

- a) Lancement
- b) Maturité
- c) Expérimentation
- d) Déclin

Réponse : A, B, D)

Cycle de vie du produit : lancement, croissance, maturité, déclin — « expérimentation » n'est pas une phase du cycle de vie commercial.

Q38

A quelle stratégie de prix correspond : « prix plus élevés que ceux de la concurrence » ?

- a) Stratégie d'écrémage
- b) Stratégie d'alignement
- c) Stratégie de pénétration
- d) Stratégie différenciée

Réponse : A)

La stratégie d'écrémage consiste à fixer des prix supérieurs à la concurrence pour viser un segment premium.

Q39

Comment caractériser une stratégie différenciée ?

- a) Prix alignés sur ceux de la concurrence
- b) Prix alignés sur ceux du leader du marché
- c) Prix différents en fonction du segment de clientèle
- d) Prix moins élevés que ceux de la concurrence

Réponse : C)

La stratégie différenciée module le prix selon les segments de clientèle visés.

Q40

Relevez les propositions qui peuvent caractériser le contrôle budgétaire :

- a) Il est l'étape première de la gestion budgétaire
- b) Il permet de rechercher les causes d'écarts
- c) Il est constitué de deux activités : mise en évidence d'écarts et actions correctives
- d) Aucune de ces propositions n'est pertinente

Réponse : B, C)

Le contrôle budgétaire recherche les écarts et pilote les actions correctives ; il n'est pas la première étape (la préparation budgétaire l'est).

Q41

Quelles sont les bonnes affirmations parmi les suivantes ?

- a) Le contrôle de gestion permet la décentralisation via le découpage en centres de responsabilité
- b) Les budgets sont attachés aux centres de responsabilité
- c) Le contrôle se limite aux actions de surveillance/vérification
- d) Le reporting fait remonter des informations principalement chiffrées, mais pas uniquement

Réponse : A, B, D)

Le contrôle de gestion dépasse la simple surveillance : il inclut planification et pilotage — l'option C est donc fausse.

Q42

Les prestations payantes à l'intérieur d'un groupe sont valorisées à :

- a) Tarif de commercialisation interne (TCI)
- b) Prix de cession interne (PCI)
- c) Taux de crédit internalisé (TCI)
- d) Participation compensatoire interne (PCI)

Réponse : B) Prix de cession interne (PCI)

Le terme consacré en contrôle de gestion pour les transactions intra-groupe est le « prix de cession interne ».

Q43

On dit qu'une contrainte est saturée pour un programme de fabrication donné lorsque :

- a) Toute la ressource correspondant à cette contrainte est utilisée
- b) On atteint l'égalité en remplaçant les inconnues par la solution du programme dans l'inéquation
- c) La fonction économique est optimale
- d) Aucune de ces propositions ne convient

Réponse : A, B)

Une contrainte saturée signifie que toute la ressource est consommée, ce qui se traduit par l'égalité dans l'inéquation correspondante.

Q44

Au Maroc, l'espérance de vie à la naissance est de :

- a) 76,9 ans
- b) 77,8 ans
- c) 78,6 ans
- d) 79,8 ans

Réponse (à vérifier) : A) 76,9 ans

Chiffre variable selon l'année de référence (HCP) — à confirmer avec la source utilisée par le jury à la date du concours.

Q45

Le statut général de la fonction publique date de :

- a) 1960
- b) 1970
- c) 1958
- d) 1959

Réponse : C) 1958

Le Dahir n°1-58-008 du 24 février 1958 institue le statut général de la fonction publique.

Q46

Le fonctionnaire est placé vis-à-vis de l'Administration :

- a) Dans une situation contractuelle de droit public
- b) Dans une situation contractuelle de droit privé
- c) Dans une situation statutaire et réglementaire
- d) Aucune réponse n'est juste

Réponse : C)

Principe classique du droit de la fonction publique : le fonctionnaire est dans une situation statutaire et réglementaire, non contractuelle.

Q47

Les commissions administratives paritaires exercent des fonctions :

- a) Uniquement décisionnelles
- b) Décisionnelles et consultatives
- c) Uniquement consultatives
- d) Obligatoirement consultatives

Réponse : B)

Les CAP exercent un rôle consultatif (avancement, notation) et parfois quasi-décisionnel (conseil de discipline).

Q48

La démission des fonctionnaires produit ses effets juridiques à compter de :

- a) Sa réception par l'administration
- b) Son acceptation par l'administration
- c) Son envoi à l'administration
- d) Toutes les réponses sont justes

Réponse : B)

La démission ne prend effet qu'après acceptation expresse par l'autorité compétente, conformément au statut général.

Q49

Le pouvoir disciplinaire est en général détenu par :

- a) Le conseil de discipline
- b) L'autorité administrative de nomination
- c) Le juge administratif
- d) Le chef de gouvernement

Réponse : B)

L'autorité de nomination détient le pouvoir disciplinaire ; le conseil de discipline n'a qu'un rôle consultatif.

Q50

La circulaire :

- a) Document administratif d'ordre externe
- b) A pour objet de préciser aux services les modalités pratiques d'une réglementation
- c) Guide administratif pour les services
- d) A une portée permanente

Réponse : B, C)

La circulaire est un document interne (non externe) qui précise les modalités d'application ; elle n'a pas forcément une portée permanente.

Q51

Quels sont le ou les objectif(s) de la GPEC ?

- a) Ajuster les besoins et les ressources en matériel
- b) Prévoir l'évolution de la capacité de production et rémunérer le personnel en conséquence
- c) Ajuster les besoins et les ressources en personnel
- d) Prévoir l'évolution des emplois et former le personnel en conséquence

Réponse : C, D)

La GPEC vise l'ajustement des ressources humaines et l'anticipation de l'évolution des emplois via la formation.

Q52

Quels sont les risques d'une GPEC inadaptée ?

- a) Mauvais aménagement du temps de travail
- b) Gaspillage des ressources humaines
- c) Sous-utilisation des compétences non détectées
- d) Surcharge pour le personnel en poste

Réponse : B, C, D)

Ce sont des conséquences classiques d'une gestion prévisionnelle défailante des emplois et compétences.

Q53

Le fonctionnaire peut être placé dans les positions suivantes :

- a) En activité
- b) En service détaché
- c) En disponibilité
- d) La sortie de service

Réponse : A, B, C)

Les positions statutaires classiques sont : activité, détachement, disponibilité (la « sortie de service » n'est pas une position statutaire).

Q54

Les normes générales de l'audit :

- a) Sont fictives
- b) Sont optionnelles
- c) Sont obligatoires
- d) Sont de nature comptable

Réponse : C)

Les normes générales d'audit sont obligatoires et s'imposent aux auditeurs.

Q55

L'audit légal est :

- a) Un audit optionnel
- b) Un audit obligatoire
- c) Un audit interne
- d) Un audit externe

Réponse : B, D)

L'audit légal (commissariat aux comptes) est obligatoire par la loi et réalisé par un auditeur externe indépendant.

Q56

Le contrôle interne est un ensemble de pratiques mis en œuvre par la direction en vue :

- a) De protéger le patrimoine de l'organisation
- b) De publier les comptes
- c) De contribuer au bon fonctionnement de l'organisation
- d) D'éviter complètement les erreurs et les fraudes

Réponse : A, C)

Le contrôle interne protège le patrimoine et contribue au bon fonctionnement ; il réduit mais ne peut « éviter complètement » les erreurs/fraudes (assurance raisonnable, non absolue).

Q57

Un auditeur des achats peut :

- a) Mettre en évidence le risque de forte dépendance d'un seul fournisseur
- b) Mettre en évidence le risque de non mise en concurrence des fournisseurs
- c) Remettre en cause l'existence d'une procédure d'achat bien élaborée et non respectée
- d) Aucune réponse

Réponse : A, B, C)

Ce sont des constats classiques d'un audit du cycle achats.

Q58

Dans le cadre du contrôle réalisé par l'auditeur, il s'agit d'un :

- a) Contrôle de gestion
- b) Contrôle stratégique
- c) Contrôle fiscal
- d) Aucune réponse

Réponse (à vérifier, contexte incomplet) : A) Contrôle de gestion

Question dépendante du contexte précédent non entièrement visible sur le document — à confirmer avec l'énoncé complet.

Q59

Lors de l'accomplissement d'une mission d'audit, un auditeur n'est pas tenu de :

- a) Tout contrôler
- b) Revoir toutes les opérations passées au niveau comptable
- c) Planifier et orienter le travail de l'auditeur interne
- d) Mettre en place tous les moyens nécessaires à la réalisation de la mission

Réponse : A, B)

L'auditeur travaille par sondages/échantillonnage : il n'est tenu ni de tout contrôler, ni de revoir toutes les opérations passées.

Q60

Dans quel(s) cas parle-t-on d'une fraude ?

- a) Une erreur sur la date d'enregistrement d'une opération
- b) Une erreur sur le calcul arithmétique d'une opération
- c) Le non enregistrement d'une sortie de stock
- d) L'enregistrement d'opérations fictives

Réponse : C, D)

La fraude implique une intention (dissimulation, opérations fictives) ; A et B sont de simples erreurs non intentionnelles.

Q61

Quelles sont les caractéristiques spécifiques au contrôle de gestion publique ?

- a) Un faible nombre de parties prenantes
- b) L'importance de la pertinence économique et sociale
- c) La présence de « Bottom line »
- d) La multifonctionnalité des services administratifs

Réponse : B, D)

Le secteur public se caractérise par de nombreuses parties prenantes et l'absence de « bottom line » (profit) contrairement au privé.

Q62

Parmi les principes sur lesquels est fondée l'assurance maladie obligatoire (AMO) :

- a) La solidarité nationale au profit de la population démunie
- b) La contribution au financement de l'assurance maladie
- c) La mutualité
- d) L'équité

Réponse : B, C, D)

L'AMO repose sur la contribution, la mutualité et l'équité ; l'option (a) décrit plutôt le principe fondateur du RAMED.

Q63

Les hôpitaux universitaires sont des :

- a) Hôpitaux de proximité
- b) Hôpitaux de recours interrégional ou national
- c) Hôpitaux de recours provincial
- d) Hôpitaux de recours régional

Réponse : B)

Les CHU se situent au sommet de la pyramide sanitaire : hôpitaux de recours interrégional voire national.

Q64

La mise en place d'un mécanisme de contrôle de gestion publique suppose la réunion de conditions qui présentent des freins, lesquels ?

- a) Des objectifs chiffrés
- b) L'accompagnement par des actions de contrôle
- c) La déclinaison du mécanisme à tous les niveaux de l'administration
- d) La formalisation de tableaux de bord complexes

Réponse (à vérifier) : A, B, C, D)

Énoncé ambigu dans le document source — ces 4 éléments sont généralement cités comme conditions/freins à la mise en œuvre du contrôle de gestion publique.

Q65

Quelles sont les limites des objectifs fixés par l'organisation publique ?

- a) Des objectifs peu réalisables
- b) Des objectifs peu mesurables
- c) Des objectifs mal répartis
- d) Des objectifs subjectifs

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Ces 4 limites sont classiquement citées concernant la fixation d'objectifs dans le secteur public.

Q66

Quelles sont les limites des moyens fixés par l'organisation publique ?

- a) Les moyens sont toujours gérés par le responsable qui en fait usage
- b) Les crédits sont affectés à un service particulier et à une catégorie limitée de dépenses
- c) Les recettes autorisées par la LOLF sont variables pendant toute l'année
- d) Les dépenses autorisées par la LOLF sont variables pendant toute l'année

Réponse : B)

La limitation des crédits à un service/une catégorie de dépenses est une contrainte réelle ; les autres options sont inexactes (les crédits LOF sont fixés, non variables).

Q67

Les territoires de santé sont constitués de :

- a) Les circonscriptions sanitaires
- b) Les préfectures et provinces sanitaires
- c) Les régions sanitaires
- d) Les directions de santé régionales

Réponse : A, B, C)

La hiérarchie territoriale sanitaire comprend circonscriptions, préfectures/provinces et régions sanitaires ; les directions régionales sont des structures administratives, non des territoires.

Q68

Les soins de santé primaires (SSP) sont des soins :

- a) Scientifiquement valables
- b) Universellement accessibles
- c) Financièrement supportables
- d) Aucune réponse n'est juste

Réponse : A, B, C)

Définition d'Alma-Ata (1978) : les SSP sont scientifiquement valables, universellement accessibles et financièrement supportables.

Q69

L'accessibilité géographique aux services de soins tient en considération :

- a) La taille de la population
- b) Le placement du centre de santé
- c) La disponibilité quand c'est nécessaire
- d) Aucune réponse n'est juste

Réponse : A, B)

L'accessibilité géographique dépend de la taille de la population desservie et de l'implantation du centre de santé ; la disponibilité temporelle (c) relève d'une autre dimension de l'accessibilité.

Q70

Les services extérieurs du Ministère de la santé sont représentés par :

- a) Les directions régionales de santé
- b) Les directions centrales
- c) Les divisions centrales
- d) Les délégations préfectorales et provinciales de santé

Réponse : A, D)

Les services extérieurs (déconcentrés) sont les directions régionales et les délégations préfectorales/provinciales ; les directions/divisions centrales relèvent de l'administration centrale.

Q71

On peut classer les hôpitaux publics selon :

- a) Le mode de gestion
- b) La capacité litière
- c) Les gammes de prestations et la nature d'équipements
- d) Le champ d'action et le niveau des prestations

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Ces 4 critères sont tous utilisés pour classer les établissements hospitaliers publics.

Q72

Le respect du droit du patient, en particulier de la personne âgée, amène le soignant à :

- a) Respecter le droit de disposition de la personne (autonomie)
- b) Respecter le droit de la protection (information, consentement)
- c) Imposer au patient le traitement qui lui semble le plus adapté
- d) Faire les soins adaptés à la personne et auxquels elle a droit

Réponse : A, B, D)

Le respect des droits du patient implique autonomie, information/consentement et soins adaptés ; « imposer » un traitement viole le principe de consentement.

Q73

Les bénéficiaires des prestations du régime d'assistance médicale (RAMED) sont :

- a) Les personnes non assujetties à aucun régime d'assurance maladie obligatoire
- b) Leur(s) conjoint(s)
- c) Leurs parents
- d) Leurs enfants à charge, non-salariés, âgés de 24 ans au plus

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Le RAMED couvre le bénéficiaire principal non assuré ainsi que ses ayants droit (conjoint, parents, enfants à charge).

Q74

Dans la déclaration du millénaire pour le développement :

- a) Deux parmi huit objectifs concernent directement la santé
- b) Trois parmi huit objectifs concernent directement la santé
- c) Quatre parmi huit objectifs concernent directement la santé
- d) Cinq parmi huit objectifs concernent directement la santé

Réponse : B) Trois parmi huit

Sur les 8 OMD, 3 concernent directement la santé : OMD4 (mortalité infantile), OMD5 (santé maternelle), OMD6 (VIH/Sida, paludisme et autres maladies).

Q75

La part la plus importante des dépenses de la santé en 2013 est attribuée aux :

- a) Soins hospitaliers
- b) Soins ambulatoires
- c) Formation, enseignement et recherche
- d) Médicaments et biens médicaux

Réponse (à vérifier) : D) Médicaments et biens médicaux

Selon les Comptes Nationaux de la Santé, les médicaments représentent historiquement la part la plus importante des dépenses au Maroc — à confirmer avec le rapport 2013 exact.

Q76

La première conférence nationale sur la santé a eu lieu en :

- a) 1945
- b) 1959
- c) 1979
- d) 1989

Réponse : B) 1959

Cohérent avec les autres occurrences de cette question dans les précédents concours consultés.

Q77

Les composantes de la couverture médicale de base :

- a) AMO
- b) RAMED
- c) CNOPS
- d) AMI

Réponse : A, B, D)

La couverture médicale de base regroupe AMO, RAMED et AMI ; la CNOPS est un organisme gestionnaire, pas un régime en soi.

Q78

La gestion du régime de la couverture maladie au profit des travailleurs indépendants (AMI) est confiée à :

- a) CNSS
- b) ANAM
- c) CNOPS
- d) RAMED

Réponse : A) CNSS

La CNSS gère le régime AMI destiné aux travailleurs indépendants et professions libérales.

Q79

La responsabilité pénale du professionnel de santé est engagée en cas de :

- a) Omission de porter secours à une personne en danger
- b) Homicide involontaire
- c) Violation du secret professionnel
- d) Exercice illégal de la profession

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Ces 4 situations engagent la responsabilité pénale du professionnel de santé selon le droit marocain.

Q80

L'OMS recommande que le budget de la santé publique soit :

- a) 3% du budget de l'Etat
- b) 9% du budget de l'Etat
- c) 12% du budget de l'Etat
- d) 15% du budget de l'Etat

Réponse : D) 15%

La Déclaration d'Abuja (2001) recommande aux Etats d'allouer au moins 15% de leur budget national à la santé.